OUVERTURE DE VOTRE DOSSIER DE DIVORCE

À l'occasion de ce moment souvent douloureux, nous sommes là pour vous accompagner dans le cadre de votre divorce par consentement mutuel déjudiciarisé. Vous devez alors vous entendre sur le principe de la rupture du mariage et ses effets. Ce type de divorce résulte d'une collaboration étroite entre les avocats et le notaire. C'est pourquoi, nous vous conseillons de prendre chacun également rapidement attache avec un avocat de votre choix.

Le présent document est destiné à vous indiquer sommairement les étapes du divorce, notre rôle et lister les pièces à nous remettre lors du premier rendez-vous.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

Chaque situation est différente et selon sa complexité, tout dossier ne nécessitera pas le même nombre de semaines pour sa mise en place. Ainsi, le délai est un sujet que nous ne pourrons évoquer ensemble que lors de notre rendez-vous à l'étude.

ÉTAPE 1 – LE RENDEZ-VOUS D'OUVERTURE

Rendez-vous se déroulant à l'Office consistant à ouvrir le dossier à vos côtés en recueillant toutes les informations et pièces utiles faisant l'objet de la liste détaillée ci-après.

À l'occasion de ce rendez-vous, nous vous demanderons le versement d'une **provision sur frais d'un montant de 500 euros** nous permettant de faire les demandes des pièces nécessaires aux prochaines étapes.

ÉTAPE 2 – BILAN COMPLET DU PATRIMOINE DES ÉPOUX

Nous établirons au vu des éléments fournis, la liste de vos biens et de vos dettes afin de déterminer les droits et obligations de chacun.

Si le patrimoine contient des prêts, il conviendra de se soucier du devenir de ces derniers, des démarches auprès des banques seront indispensables.
Une fois l'aperçu liquidatif validé par vos soins, nous prendrons attache avec les avocats.

ÉTAPE 3 – SIGNATURE DE L'ÉTAT LIQUIDATIF SOUS CONDITION DU DIVORCE

Cet acte notarié permet de liquider le patrimoine des époux. Autrement dit, c'est le moment où vous faites les comptes et décidez du sort des biens.
La répartition des biens entre vous dépendra du type du régime matrimonial, mais aussi de vos volontés respectives.

Notons que l'accord constaté au sein dudit acte est conditionné à votre divorce effectif. Nous adresserons à chacun des avocats une copie authentique dudit acte.

ÉTAPE 4 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DIVORCE AVEC LES AVOCATS

L'élaboration de la convention de divorce est le fruit d'une discussion entre avocats reprenant les accords existants entre vous sur la rupture du mariage et les effets du divorce (garde des enfants, pension alimentaire, etc.).

Dès lors qu'un accord est trouvé, l'avocat de chacun de vous enverra le projet de la convention.
Chacun d'entre vous bénéficiera d'un délai de réflexion de 15 jours à compter de la réception dudit projet.

À l'expiration de ce délai, la convention peut être signée.

ÉTAPE 5 – DÉPÔT DE LA CONVENTION DE DIVORCE PAR NOTAIRE

La convention de divorce signée par chacun de vous et vos avocats nous sera adressée afin d'effectuer un contrôle formel.

Si les exigences légales sont respectées, nous déposerons au rang de nos minutes la convention, lui conférant date certaine et force exécutoire. **C'est à compter de ce dépôt que le divorce devient effectif**.

ÉTAPE 6 - CONSTATATION DE LA RÉALISATION DU DIVORCE

Enfin, nous dresserons un acte notarié dans lequel sera constatée la réalisation du divorce. Il sera également rappelé pour les besoins de la publicité foncière les dispositions relatives au partage des biens immobiliers convenu préalablement entre vous dans l'état liquidatif.

C'est à cette occasion que le paiement d'une soulte et/ou d'une prestation compensatoire est effectué et quittancé par nos soins.

OUVERTURE DE VOTRE DOSSIER DE DIVORCE

LISTE DES PIÈCES ET ÉLÉMENTS À FOURNIR

Nécessaires à l'instruction de votre dossier

Afin d'anticiper le premier rendez-vous avec le notaire (*cf. étape 1*), il est nécessaire de nous transmettre les pièces listées ci-après. Ces dernières pourront à votre guise être communiquées électroniquement ou lors du premier rendez-vous à l'office notarial au format papier.

CONCERNANT LES ÉPOUX :

- **Fiche d'état civil** complétée (*jointe au présent document en dernière page*),
- Copie recto verso de la **carte d'identité** ou passeport de chacun des époux,
- Copie du **livret de famille**,
- Copie du **contrat de mariage**,
- Copie du **changement de régime matrimonial**,
- **Relevé d'identité bancaire** de chacun des époux (*pour la restitution d'un éventuel trop-perçu en fin de dossier),*
- Copie de l'acte de **donation entre époux et/ou testament** consenti ou profit de l'un ou de l'autre*.* [1]

CONCERNANT L'ACTIF :

- Derniers **relevés bancaires** ouverts au nom des époux ensemble ou séparément,
- relevés de situation des **contrats d'assurance-vie,**
- **Titres de propriété** des biens immobiliers communs ou indivis,
- **Titres de propriété** des biens personnels ou propres,
- **Estimation** par une agence de chacun des biens immobiliers communs ou indivis,
- Coordonnées du **syndic** de propriété lorsqu'un immeuble est soumis au statut de la copropriété,
- **Carte grise** de chacun des véhicules,
- **Statuts des sociétés** dans lesquelles un des époux ou les époux ensemble, possèdent des parts sociales,
- Tout justificatif constatant l'existence d'une **créance entre époux** ou d'une récompense.

CONCERNANT LE PASSIF :

- **Avis d'imposition** du couple (sur le revenu, taxes foncières, taxes d'habitation),
- Contrats de **prêts/crédits** accompagnés des tableaux d'amortissements,
- Tout justificatif constatant l'existence d'une **dette** à la charge du couple.

Chaque situation familiale est unique, nous affinerons ensemble lors du premier rendez-vous la nature des documents à transmettre. En cas d'impossibilité ou perte d'une pièce, il convient impérativement de nous l'indiquer afin de trouver la solution la plus opportune.

[1] Attention : il conviendra de vous positionner sur le sort de ces dispositions de dernières volontés.

OUVERTURE DE VOTRE DOSSIER DE DIVORCE

VOTRE FICHE D'ÉTAT CIVIL

À compléter par chacun des époux, nécessaires à l'instruction de votre dossier

Merci de bien vouloir compléter l'ensemble des informations requises. Si toutefois, certains éléments sont déjà en notre possession suite à la gestion d'un précédent dossier vous concernant, il est inutile de nous les transmettre à nouveau.

ÉPOUX 1

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance : ……..

Nom d'usage : ……

Prénoms : ……

Date de naissance : ……..

Lieu de naissance : ……....

Nationalité : ……

Profession : ……

Adresse :……..

……

……

☎ N° de téléphone : ……..

@ Adresse mail : ……

ÉPOUX 2

☐Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance : ……

Nom d'usage : ……

Prénoms : ……

Date de naissance : ……

Lieu de naissance : ……

Nationalité : ……

Profession : ……

Adresse : ……

……..

……..

☎ N° de téléphone : ……

@ Adresse mail :……...

Date et lieu du mariage : ……..

Contrat de mariage : ☐ Oui ☐ Non

Si oui :

Date du contrat : ……..

Régime matrimonial : ……

Notaire instrumentaire (nom et ville) : ……